

**AGENCE REGIONALE DE SANTE  
DE LA REGION CENTRE-VAL DE LOIRE**

**DECISION N° 2015-OSMS-DM-0182**

**portant renouvellement de l'agrément du centre d'enseignement des soins d'urgence  
(CESU) du centre hospitalier de Tours**

**Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé du Centre-Val de Loire**

Vu le code de la santé publique et notamment les articles D 6311-17 à 24 relatifs aux centres d'enseignement des soins d'urgence ;

Vu le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;

Vu le décret N° 2012-565 du 24 avril 2012 relatif à la Commission nationale des formations aux soins d'urgence en situation sanitaire normale et exceptionnelle et aux centres d'enseignement des soins d'urgence ;

Vu le décret du 22 février 2013 portant nomination de M. DAMIE, en qualité de Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé du Centre-Val de Loire ;

Vu la décision du 25 novembre 2010 portant agrément du centre d'enseignement des soins d'urgence (CESU) du Centre Hospitalier de Tours ;

Vu l'arrêté du 24 avril 2012 relatif à la commission nationale des formations aux soins d'urgence en situation sanitaire normale et exceptionnelle et au fonctionnement des centres d'enseignement des soins d'urgence (CESU) ;

Vu le dossier de demande de renouvellement d'agrément du centre d'enseignement des soins d'urgence du centre hospitalier de Tours ;

Vu la visite de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire au CESU de Tours ;

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : l'agrément du centre d'enseignement des soins d'urgence (CESU) du Centre hospitalier de Tours est renouvelé pour une durée de 5 ans à compter du 25 novembre 2015.

**Article 2** : le directeur général adjoint de l'Agence régionale de Santé de la Centre-Val de Loire et le Directeur du Centre hospitalier de Tours sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire et de celui de la préfecture de département d'Indre et Loire.

Fait à Orléans, le 15 décembre 2015

Pour le directeur général  
de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire  
le directeur de l'offre sanitaire et médico-sociale,  
Signé : André OCHMANN